



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 9 mars 2020** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Dorothy Noël
	Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Heidi Lafrance
Responsable des travaux publics, des bâtiments et des parcs :	Dany Laberge
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 février 2020
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
- 7. Administration**
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour février 2020
 - 8.2. Dons charitables et demande d'aide financière
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2020
 - 9.2. Priorités d'action en matière de service policier
 - 9.3. Adoption du rapport annuel concernant les activités pour le schéma de couverture de risques
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour février 2020
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 2 196 747
- 11.4. Dérogation mineure – lot 2 195 198

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Octroi du contrat pour la construction d'une patinoire extérieure – Phase 1
- 12.3. Projet de patinoire municipale Phase 2 (préau) – services professionnels

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-03-20

3.1 Séance ordinaire du 3 février 2020

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 février 2020.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

03-03-20

Lettres de l'école élémentaire Valcartier concernant la zone scolaire :

ATTENDU QUE la direction, le conseil d'administration, les parents et les élèves de l'école élémentaire Valcartier située au 1748, boul. Valcartier (rte 371) ont déposé des lettres aux élus de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier demandant leur appui auprès du ministère des Transports pour prolonger la zone scolaire devant l'école;

ATTENDU QU'une zone scolaire est une « section d'une route longeant les limites du terrain d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire »;

ATTENDU QUE le front du terrain de l'école élémentaire Valcartier n'est que de 68,58 mètres;

ATTENDU QUE même si les policiers de la Sûreté du Québec sont très collaboratifs quant à la surveillance du secteur et qu'ils comprennent la problématique, les automobilistes ne diminuent tout simplement pas leur vitesse ou ne la diminuent pas sur une assez longue distance;

ATTENDU QUE les élèves traversent le boulevard Valcartier à la traverse de piétons plusieurs fois par semaine pour profiter des activités du Centre communautaire situé à environ 100 mètres de l'école;

ATTENDU QUE la sécurité publique est une priorité pour les élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander au ministère des Transports de prolonger la zone scolaire devant l'école élémentaire Valcartier située au 1748, boul. Valcartier (rte 371) à Saint-Gabriel-de-Valcartier à partir du stationnement du Centre communautaire Valcartier (entre les numéros civiques 1743 et 1745, boul. Valcartier) jusqu'au 1754, boul. Valcartier (édifice public);

DE demander au ministère des Transports d'installer un dispositif lumineux pour attirer l'attention des usagers à la traverse de piétons.

Dossier 422872 – Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole d'une partie des lots 2 196 882 et 4 396 680 pour le développement de la Phase 4 du Domaine Saint-Gabriel ainsi qu'une partie du lot 3 693 496 pour le développement de la Phase 3 du projet des Villas Saint-Gabriel compris à l'intérieur de la zone agricole protégée :

La Municipalité a sollicité une rencontre publique avec la CPTAQ afin de présenter le dossier et de rectifier certains éléments de l'orientation préliminaire. Cette rencontre publique se tiendra le 25 mars 2020 à 9h30 aux bureaux de la Commission.

04-03-20

Demande d'appui au conseil municipal pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille – Société canadienne du cancer :

Dans une lettre datée du 10 février 2020, la Société canadienne du cancer invite les municipalités à décréter avril Mois de la jonquille afin d'envoyer un message porteur d'espoir à toutes les personnes touchées par le cancer.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. ADMINISTRATION

05-03-20

7.1 Résolution pour nommer Mme Heidi Lafrance pour siéger au conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour siéger sur le conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier.

8. FINANCES

06-03-20

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de février 2020

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2020;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2020 totalisant la somme de 261 359,71 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8.2 Dons charitables et demande d'aide financière

07-03-20

École du Joli-Bois – Aménagement de la bibliothèque scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'école du Joli-Bois afin de contribuer à l'aménagement de la bibliothèque scolaire afin d'offrir une bibliothèque qui stimule l'intérêt des élèves pour la lecture en offrant un lieu accueillant et confortable.

08-03-20

Tournoi de golf – Quebec High School Alumni Foundation:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE participer au tournoi de golf annuel des anciens de QHS au Centre Castor sur la Base de Valcartier le 26 juin 2020. Le coût est de 135 \$ par personne.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2020

Un total de 25 appels ont été reçus pendant le mois de février 2020 :

12	Médical
4	Accident
2	Alarme incendie
0	Fausse alarme
6	Divers
1	Travaux publics - urgence

9.2 Priorités d'action en matière de service policier

Annuellement, le comité de sécurité publique de la MRC de La Jacques-Cartier identifie des priorités d'action en matière de service policier en lien avec les préoccupations des citoyens dans leur milieu de vie. Voici les priorités d'actions pour l'année 2020 que le conseil municipal souhaite identifier pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires;
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse, aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire et aux personnes pratiquant le « ski-roulettes » surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier;
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens et leurs représentants.
5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.

9.3 Adoption du rapport annuel concernant les activités du Schéma de couverture de risques

09-03-20

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 avril 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire, et l'adopte tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Valcartier adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 3, soit du 4 mai 2018 au 3 mai 2019;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2020

Un total de 16 permis ont été délivrés pour le mois de février 2020 :

4	Nouvelle résidence
1	Rénovations
1	Bâtiment complémentaire
5	Installation septique
4	Puits
1	Abattage d'arbres

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme.

Usage conditionnel « Décor pour un plateau de tournage » :

L'usage conditionnel pour « Décor pour un plateau de tournage » sur les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 (Barkskins) prend fin le 3 juin 2020. Si l'usage conditionnel n'est pas renouvelé avant cette date, le site devra être démantelé et remis à l'état initial.

Concordance des règlements d'urbanisme avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier :

Les règlements d'urbanisme sont en processus de révision pour concorder avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier. Les nouveaux règlements devraient être adoptés à l'automne 2020.

10-03-20

11.3 Dérogation mineure – lot 2 196 747

Cette dérogation mineure consiste à autoriser le caractère dérogatoire d'un garage détaché déjà construit. La construction du garage est à 3,78 mètres de la ligne avant du lot au lieu du 6 mètres règlementaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 747 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin d'autoriser un garage déjà construit à 3,78 mètres de la ligne du lot, et ce, selon la recommandation du CCU.

11-03-20

11.4 Dérogation mineure – lot 2 195 198

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction futur où l'accès à la future résidence se fera par le lot voisin (lot 2 195 199).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 195 198 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin d'autoriser l'accès au lot 2 195 198 par le lot voisin 2 195 199 ainsi que de confirmer la délivrance du futur permis de construction, et ce, selon la recommandation du CCU.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Voice of English Quebec :

Voice of English Quebec a maintenant une place d'affaires dans la Ville de Shannon. Ils ont participé à la soirée du Bal des tuques et ont également rencontré les aînés de la municipalité pour planifier du transport gratuit pour différentes sorties (cabane à sucre, musée, etc.).

12-03-20

12.2 Octroi du contrat pour la construction d'une patinoire extérieure – Phase 1

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public, le 27 novembre 2019, en vue de l'octroi d'un contrat pour la construction d'une patinoire extérieure;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 décembre 2019 en présence de Brent Montgomery, Maire, Joan Sheehan, Directrice générale, Heidi Lafrance, directrice générale adjointe, Dany Laberge, contremaître au Service des travaux publics, Jean-Thomas Marois-Fiset, ingénieur chez WSP et certains représentants des compagnies ayant déposé des soumissions;

ATTENDU QUE 4 entrepreneurs ont déposé des soumissions et les résultats sont les suivants;

ENTREPRENEUR	Montant excluant les taxes
Parko inc.	935 828,00
Bé-Con Construction	994 998,91
Durand Construction	1 024 371,38
Deric Construction	1 069 838,72

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions par M. Jean-Thomas Marois-Fiset, ingénieur chez WSP et suite à l'avis des conseillers juridiques de la Municipalité, il appert que la plus basse soumission présentée, soit celle de Parko inc., est inadmissible et non-conforme aux exigences des documents d'appel d'offres vu le défaut d'y joindre un porte-folio, de sorte que le contrat ne peut lui être octroyé;

ATTENDU QUE Bé-Con Construction inc. a présenté la seconde soumission la plus basse, laquelle est substantiellement conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE rejeter la soumission de Parko inc. considérant qu'elle est inadmissible et non-conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

D'octroyer le contrat pour la construction d'une patinoire extérieure à Bé-Con Construction inc. au montant de 994 998,91 \$ excluant les taxes, suivant sa soumission portant la date du 12 décembre 2019.

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

13-03-20

12.3 Projet de patinoire municipale Phase 2 (préau) – services professionnels

ATTENDU QUE la patinoire municipale sera relocalisée et reconstruite au cours de l'été 2020;

ATTENDU QUE la Phase 2 du projet consiste à la construction d'un préau au-dessus de la nouvelle patinoire en 2021;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP Canada inc. a préparé les plans et devis pour la phase 1 du projet;

ATTENDU QU'il est prévu de publier un appel d'offres pour la construction du préau au courant de l'automne 2020 pour une construction en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme WSP Canada inc. afin de préparer les plans et devis pour la construction d'un préau au-dessus de la nouvelle patinoire municipale selon la conception soumise par BBC Architectes, et ce, au coût de 50 300 \$ excluant les taxes. Ce coût inclut une partie de la surveillance des travaux.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 février 2020.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 18 mars 2020 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.